



Présentation du dispositif ULIS

publié le 14/06/2013

ULIS signifie « Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ».

Deux adultes travaillent dans le dispositif ULIS : Mme Luco Jenny professeur des écoles spécialisée et Mme Buot Sylvie, Auxiliaire de Vie Scolaire Collective.

Les élèves en situation de handicap ou de maladie invalidante dont les difficultés ne peuvent être entièrement assurées dans le cadre d'une classe ordinaire font l'objet d'une scolarisation en ULIS. Ils possèdent des troubles très importants des fonctions cognitives (mémorisation, concentration, abstraction...).

Le dispositif ULIS est normalement composé de dix élèves. Cette année, il en a accueilli 13. Généralement, ils sont inclus dans les matières telles que l'EPS, les Arts plastiques, l'Éducation musicale et certains en Technologie ainsi qu'en atelier GRE et HSA.

Le fonctionnement ULIS est très différent de celui du collège général. Mme Luco, enseigne le français, les mathématiques mais aussi l'histoire-géographie et la PSE.

Pour les évaluations c'est différent car les enseignants n'utilisent pas le système de notation habituel. Les élèves valident au fur et à mesure de leurs apprentissages des compétences sur leur livret personnel de compétences qui atteste l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire.

En mathématiques et informatique, les élèves passent des « ceintures » (un peu comme au judo !). Ils s'entraînent sur une fiche et quand ils se sentent prêts, ils passent « une fiche d'évaluation » qui leur valide un certain nombre de compétences.

Rédacteurs : Alezier Enzo, Arlot Benjamin, Bourgouin Louane, Brillaud Cedric et Chupeau Maxime



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.